



Compte-rendu de réunion de comité directeur ligue Grand-est Aviron du 21 Avril 2021

Réunion en visio exclusivement

Etaient présents :

Jean-Raymond PELTIER, Hervé BOURQUEL, Arnaud JUILLET, Jean-François VALLOIS, Jules LE PERU, Claire GASTAUD, Sandrine PACHOT, Joël SIMON, Thierry OUDINET, Dominique ROMEO, Marie-Eglantine FAUST, Jean-Michel CRETON, Jean-Claude LORIS, Léo RONCHARD, Sébastien ROURE, Philippe BREDY, Eric BASTIAN, Arnaud TIXIER

+ invités : Marion JULLIEN, Yannick SCHULTE, Valentin PICHOL, Roseline MARCHAL

Etaient absents :

Charlène THOMAS, Hervé BOURQUEL, Simon LUCOT

- Emploi
- Orientation des 3 prochaines années
- ANS
- Point Bassin
- Point Covid
- Calendrier
- Challenge interclub
- Ergo et canot moteur
- CR réunion nord-est
- Questions diverses

Jean-Raymond ouvre la séance et présente l'ordre du jour.

❖ Empli :

Marion explique qu'il y a 3 différents types d'emploi :

- L'emploi ANS et TSR classique : 12'000€ par an par emploi pendant 3 ans
- L'emploi sportif qualifiées parasport: 17'600€ par an par emploi pendant 3 ans , c est un point que nous avons voulu creusé.

Dans la région Grand EST il y a 12 ligues référencées pour le handisport et sport adapté. Il nous faut déposer un 1 dossier para-sport. Cet emploi s'adresse aux ligues sportives ayant une action sur le para-sport c'est-à-dire ayant déjà une implication fédérale. Il y aurait 3 postes à financer pour 12 ligues concernées.

Il y a la possibilité de demander un mi-temps possible pour cet emploi sportif qualifié avec le financement d'un demi-salaire par notre ligue mais attention cela restera moins motivant pour l'attribution de la subvention car il faut montrer en vrai besoin et le différentiel financier serait de 3'200€...

- L'emploi :1 jeune / 1 solution : 10'000€/ par emploi/an pendant 2 ans. Les jeunes doivent avoir moins de 25 ans.C'est un emploi d'agent de développement.

Ainsi il n'y a pas d'aide supérieure à 3 ans sauf s'il y a un soutien de la région Grand Est à la suite des emplois ANS.

❖ Orientation pour les 3 prochaines années :

- Si nous nous orientons vers le para-sport (handisport et sports adaptés),même si cet emploi nous permettrait une augmentation des pratiquants, nous aurons des comptes à rendre à l'ANS car cet emploi ne sera ciblé que par cette action .
- Thierry précise que tous les clubs sont capables de participer pour 3 raisons :
 - L'accessibilité n'est nécessaire qu'à 3% des personnes pratiquant du para-sport.
 - L'encadrement et la formation sont apportés par le salarié (il n'existe aujourd'hui aucune obligation sur la nécessité d'avoir un diplôme pour accueillir le para-sport)
 - La question du matériel connaît un aide à hauteur de 80% par l'ANS
- Actuellement il y a 57 licences A dans LGEA avec 12 clubs référencés.
- Le but étant de palier au départ de Marion et de poursuivre son travail de relation entre tous les clubs, la solution serait plutôt de s'orienter vers un emploi classique de l' ANS(3X12000 euros), ce qui nous laisserait plus de liberté.
- Marion indique que les demandes de financement se font jusqu'au mois de mai/juin. La demande est reçue ou non au courant du mois de juillet/aout, et le financement se fait dès le mois d'octobre, la création d'emploi se faisant avant le 1^{er} Septembre.
- Pour la subvention, la fédération peut ajouter jusqu'à 10'000€ pour un emploi TSR,ANS ,ESQ mais dans ce cas un encadrement ponctuel peut être demandé en retour par la fédération.
- L'Emploi Sportif Qualifié parasport est disponible cette année seulement et plus pendant les 3 ans qui suivent.

- Tout le monde est d'accord pour la recherche d'un emploi mais quelle est la mission à donner à cet emploi ?
- Emploi ANS plus pertinent pour plus de souplesse selon Marion.

Il faut une répartition entre les salariés avec un travail d'équipe sur 3 grands pôles : augmentation du nombre de rameurs, augmentation du niveau des rameurs et augmentation de la communication et du rayonnement. Il apparait des missions incontournables avec des obligations de gestion comme par ex les championnats et puis des missions périphériques plus ou moins possible comme le développement durable par exemple.
- Arnaud souligne une plus grande visibilité d'ici la fin de l'année scolaire, l'importance des 2 postes pour la LGEA et nous précise la mise en place du DTN (Sébastien Vieilledent au 1^{er} Juin).
- Jean-Michel pense qu'il faut bien définir ce que l'on cherche en matière d'emploi. Jean-Raymond précise qu'en fonction de la mission il nous faudrait comme profil d'emploi : un diplôme d'état BP ,BE pour encadrement avec permis bateau et remorque ceci étant bien préférable à une personne qui reste à former car elle serait d'emblée opérationnelle.
- Marion précise que l'on fait toujours sur la ligue un appel à candidature par soucis de transparence.
- Yannick souligne qu'il y a une aide à l'emploi pour un poste en CDI.

❖ ANS :

- FTS
 - L'aide FTS (Fond territorial de solidarité) de l'état datant de Septembre est reconduit plus simplement (cerfa) car les clubs sont toujours en difficulté .C'est une aide au fonctionnement et une aide à la relance de la pratique sportive : la priorité est donnée aux clubs sportifs sans emploi ou bien jusqu'à 1 à 2 emplois maximum. Il existe cependant une possibilité pour les CD si leur projet s'avère pertinent.CD et Ligue sont non prioritaire .Le budget est de 880 000 euros prévu dans le Grand Est .On constate cette année une augmentation du nombre de dossier. Le dossier doit être composé d'un bilan comptable du club (un compte rendu financier à jour et un point licence) .
 - N'hésitez pas à faire la demande sur le site DRAJES.
- ANS
 - La campagne d'ANS est ouverte du 15/04/21 au 17/05/21 à minuit. Marion indique que vous pouvez trouver les outils nécessaire sur le compte ASSO. La demande ANS doit être de 1'500€ minimum pour une demande classique et de 1'000€ minimum pour une zone de revitalisation rurale.
 - Il faut 6 actions max pour la ligue, 5 max pour le CD Il faut 4 actions par club et 30 licenciés minimum pour effectuer une demande.
 - Les actions :
Concernant les actions il existe deux nouveautés :

- L'accès au haut niveau
- Le plan de relance (mais attention dans ce cas pas de FTS fédéral). Le plan de relance est non pérennisable avec un minimum de 1000 euros avec X actions.
- Marion explique que les grandes lignes du dossier restent identiques.
- Concernant les descriptions des actions il est important de rappeler qu'elles ne doivent pas excéder 10 lignes et être précise et claire.
- Une attention particulière est à donner sur le remplissage de la case « évaluation », si celle-ci est incomplète la subvention ne sera pas prise en compte.
- Pour les indicateurs : seulement 3 suffisent avec des objectifs atteignables et réalisables.
- L'ANS n'est pas une subvention de fonctionnement mais de projet (achat de matériel avec facture, emploi avec fiche de paye, factures de stage, ...)
- Les dossiers sont complétés pour les clubs et étudiés par une commission régional pour l'ANS avant un passage fédéral (avec dans la commission un président de Ligue, un cadre technique, un représentant des salariés, un représentant des présidents de club, un élu). Il faut joindre à la demande : le projet sportif territorial (à mettre à jour actuellement au niveau de la ligue suite à l'arrivée du nouveau projet fédéral).
- Les justificatifs des aides 2020 : Si certaines actions sont reportées il ne faut pas les demander à nouveau et un compte rendu intermédiaire est à fournir si l'action a commencé.
- Les subventions sont globalement en hausse mais les demandes aussi. De façon générale la subvention accordée ne dépasse pas la somme de 10'000€, même pour les plus « gros » club (fourchette plutôt comprise entre 3'000€ et 4'000€ sur les actions).
- Il faut viser des actions qui ne s'autofinancent pas (ni avifit et ni aviron entreprise) et le matériel doit être au service d'une action. Le plan de relance doit être spécifique covid et la ligne « organisation de compétition » ne doit concerner que des régates régionales

❖ **Point Bassin :**

- Les dossiers d'équipements Grand Est sont nombreux et certains fortement soutenus par des politiques. Malgré cela et, afin de tenter d'obtenir l'aide de l'ANS, le bassin de PAM est désormais plus orienté vers le Canoé-Kayak (terre des jeux 2024). S'il est éligible, cela nous permettra d'obtenir un bassin de 1600 mètres avec balisage et tour d'arrivée.

❖ **Point Covid :**

- Il n'y a pas de compétition nationale jusqu'en juin : le calendrier est donc suspendu et reporté en septembre.
- Les animations sont propres à chaque club : les stages estivaux et la gratuité de l'aviron notamment.
- Exemple de PAM avec 15 jours de pratique gratuite d'aviron avec la gratuité qui a déclenché la venue de nombreuses personnes et donc une bonne communication et un public différent.
- La licence gratuite ne peut pas rentrer dans le plan de relance.

- Pour la relance la gratuité de licence/cotisation mais avec aussi au niveau de la Ligue l'augmentation de la communication (publicité :flyer, radio, tv...) peuvent être des solutions selon Léo.
- Arnaud évoque l'impact médiatique possible ,lors de la reprise sportive, de la gratuité d'une catégorie d'âge dans tous les clubs du Grand Est ou bien d'un stage d'été avec comme idée que « Tous ensemble nous pourrons créer un impact médiatique plus conséquent « A revoir à la prochaine réunion.

❖ Calendrier :

- Le calendrier est donc suspendu comme déjà indiqué au point précédent. Les régates de Pont-à-Mousson sont également suspendues en local, avec pourtant une grosse demande chez les jeunes .
- En raison de la crise sanitaire, le calendrier est à nouveau bouleversé.
- La fédération vient d'annoncer un évènement qui se tiendra à Vichy du 14 au 18 juillet 2021 et ce pour les J14 ,J16 et seniors sprint.

❖ Point challenge interclub :

- Plus de 360 inscrits au challenge de 15 clubs différents : avec une moyenne de 200 participants par étapes : les chiffres sont très prometteurs. Marion explique qu'au bout de trois épreuves complétées chaque participant est considéré comme « finisher » et obtient donc une récompense (masque au couleur de la Ligue).
- « Destination Tokyo » de la Fédération en complément.

❖ Ergo et canot moteur:

- Une aide de la région à hauteur de 2'300€ a été offerte pour un nouveau canot moteur avec une commande centrale.
- Plus de 24 ergomètres ont été récupérés et distribués... le reste à venir en fonction des possibilités de déplacement.
- Éric propose d'acheter 2 paires de pelles par club dans les projets futurs.

❖ CR réunion Nord-Est :

- Suite à la réunion il ressort :
 - Un Championnat de zone BC à Gravelines
 - Un Championnat de zone BL aux Vieilles Forge

Avec à noter un besoin de « plus de volume » pour le championnat sur Gravelines, une idée à creuser....Coupe de Printemps, public J16 ou masters ...

- Concernant les Tête de rivière :

- Pas d'accueil possible dans les Hauts de France. Les deux prochaines dates sont :
 - En Novembre 2021 à Mulhouse
 - En Mars 2022 à Toul.

❖ **Compétition Juniore**

Yannick nous précise qu'il a la garantie du maintien de la sélection pour les juniors pour ensuite sélection pour la coupe de la jeunesse et les championnats du monde. Il y a une liste fermée d'athlètes listés mais cependant il y aura aussi 2 participants non listé, ni PPF.

- La sélection Juniore à lieu début Juillet.
- Absence possible de match France/Angleterre dû à l'impossibilité de sélectionner les cadets.
- Problème de calendrier : réunion d'admission le 4mai pour rentrer dans le pôle .

❖ **Questions diverses :**

- Jean-Michel demande si 2 personnes vaccinées peuvent exercer en bateau collectif ?
 - Malheureusement aujourd'hui aucune dérogation n'est possible : la règle des 2 mètres de distance reste à respecter par tous malgré plusieurs demandes dérogatoires déjà faites.

La prochaine réunion est à prévoir le 19 mai 2021 à 18h30